

**Zeitschrift:** Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse  
**Herausgeber:** Office fédéral de topographie swisstopo  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 31

**Artikel:** Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de mesures associé  
**Autor:** Käser, Christoph  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-880614>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de mesures associé

A la fin de l'année 2019, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) aura été introduit dans tout ou partie de presque tous les cantons. C'est pourquoi la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 vise à ce que tous les thèmes RDPPF soient introduits dans la Suisse entière et à ce que le cadastre RDPPF soit étendu au besoin et/ou ponctuellement.

La vision constitue la base sur laquelle se fonde la stratégie et la planification opérationnelle à tous les niveaux du fédéralisme. Elle sert d'orientation claire pour les options de traitement actuelles et futures:

#### Le cadastre RDPPF

- contribue à accroître la sécurité du droit en matière de propriété foncière;
- met à disposition simplement, partout en Suisse, des informations foncières de droit public actuelles et fiables;
- est consultable en conjonction avec les informations du registre foncier, via un accès centralisé;
- constitue une source d'information officielle bien établie dans la population;
- aide l'administration à passer au numérique.

Les cantons qui ne disposent pas encore d'une couverture territoriale complète doivent se focaliser sur le premier axe. Ceux dont le territoire est intégralement couvert doivent se concentrer sur le deuxième et le troisième axe.

Les axes principaux formulés dans la stratégie ont été décomposés en un ensemble de mesures concrètes, le niveau responsable (mesure du ressort de la Confédération et/ou des cantons) et le cadre temporel étant indiqués pour chacune d'entre elles.

La stratégie du cadastre RDPPF et le plan des mesures associé sont à la disposition de toute personne intéressée sur [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → Service & publications → Publications.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH  
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales  
swisstopo, Wabern  
[christoph.kaeser@swisstopo.ch](mailto:christoph.kaeser@swisstopo.ch)

## Axes principaux de la stratégie pour les années 2020 à 2023

On distingue trois axes principaux dans la stratégie pour les années 2020 à 2023:

*1<sup>er</sup> axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse*

Comprenant les 17 premiers thèmes RDPPF relevant du droit fédéral, le cadastre RDPPF est en service partout, en couvrant intégralement le pays de manière homogène.

*2<sup>ème</sup> axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse*

Le cadastre RDPPF est enrichi par des thèmes RDPPF supplémentaires relevant du droit fédéral tout en intégrant aussi les «RDPPF nouvelles ou en cours de modification» et les «RDPPF déployant un effet juridique anticipé».

*3<sup>ème</sup> axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF*

Dans l'optique de la stratégie 2024–2027, des projets prioritaires et des travaux préparatifs ponctuels visant le développement du cadastre RDPPF sont entrepris. Ils ciblent des clarifications pour l'introduction de thèmes RDPPF supplémentaires, l'accroissement de la sécurité juridique et le maniement d'autres types de restrictions.